



**Commune  
d'Ohey**

Référence : PU/2024/44

Agent traitant : Laure Lambotte

Ligne directe : 085/82.44.57

Courriel : laure.lambotte@ohey.be

Ohey, le 15/10/2024

**Objet : Décision du Collège Communal**

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article D.IV.46 du Code du Développement Territorial, nous portons à votre connaissance que le Collège communal, en sa séance du 11 octobre 2024, a émis une décision **favorable** sur votre demande de permis d'urbanisme.

Un recours contre cette décision peut être introduit auprès du Gouvernement wallon, dont les modalités figurent dans la décision annexée.

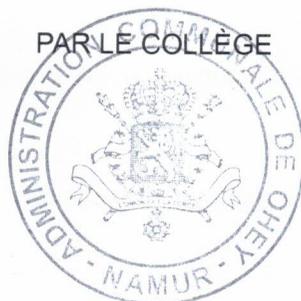
Nous vous invitons à venir retirer au service population les plans de votre demande de permis d'urbanisme approuvés par le Collège communal, moyennant le paiement d'une taxe de 120 euros.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Général,

François MIGEOTTE

PAR LE COLLÈGE



Le Bourgmestre,

Christophe GILON



**Commune  
d'Ohey**

COPIE

Référence : PU/2024/44  
Agent traitant : Laure Lambotte  
Ligne directe : 085/82.44.57  
Courriel : laure.lambotte@ohey.be

SPW – Direction Générale de l'Aménagement  
du Territoire, du Logement et du Patrimoine  
Place Léopold, 3  
5000 Namur

Ohey, le 15/10/2024

**Objet : Décision du Collège Communal**

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Conformément aux dispositions de l'article D.IV.46 du Code du Développement Territorial, nous portons à votre connaissance que le Collège communal, en sa séance du 11 octobre 2024, a émis une décision **favorable** sur la demande de permis d'urbanisme suivante :

**Auteur de projet** : Madame Virginie Ahn, dont les bureaux se situent rue de l'Eglise 12 à 5310 Hanret

**Objet** : Construction de deux habitations

**Situation de la demande** : rue Fernand Bourgeois - 5352 Perwez

**Cadastré** : Perwez (3) section B n° 295 D

**Références dossier** : PU/2024/44

Nous vous transmettons, en annexe, l'annexe 12 accompagnée d'un exemplaire des plans approuvés par le Collège Communal.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de notre considération distinguée.

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

François MIGEOTTE

Christophe GILON

Place Roi Baudouin, 80 | 5350 Ohey

Tel : 085/ 61 12 31 | Fax : 085/ 61 31 28

[www.ohey.be](http://www.ohey.be)